

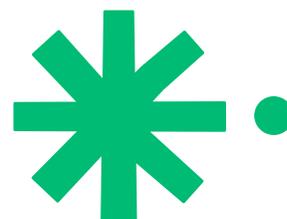
# S'ASSOCIER EST UNE FORCE

GUIDE DE L'AFFILIATION ET DES SERVICES AUX ASSOCIATIONS  
SOCIO-CULTURELLES

SAISON  
2024  
2025



# SOMMAIRE



<u>Contact du service d'affiliations</u>	3
<u>Votre référent·e de secteur</u>	4
<u>La Ligue de l'enseignement</u>	5
<u>Être affiliée à la Ligue de l'enseignement - FAL 44</u>	5
<u>L'affiliation de votre association : suivez les étapes</u>	7
<u>Les types d'affiliation 2024/2025</u>	8
<u>Tarifs des cartes Ligue</u>	8
<u>Tarifs spécifiques de la double adhésion Ligue</u>	8
<u>Engagement zéro papier</u>	9
<u>Factures en ligne</u>	9
<u>Nouveau fonctionnement pour les prises de licences</u>	9
<u>Liste des activités non sportives</u>	10
<u>E PASS sport culture</u>	12
<u>Assurance</u>	13
<u>Votre accompagnement Ligue</u>	15
<u>Procédure d'affiliations et adhésions à l'USEP</u>	20



## CONTACT DU SERVICE D’AFFILIATIONS

Pour une meilleure compréhension des procédures, nous vous invitons à contacter le service Affiliations :

- ✉ [affiliations@laligue44.org](mailto:affiliations@laligue44.org)
- ☎ 02.51.86.33.34 (Élise – UFOLEP et service Affiliation Ligue)
- ☎ 02.51.86.33.09 (Pauline – Vie Associative)

### Retenez les dates

#### Visios Affiligue

sur les changements de la saison

- Le lundi 15 juillet 2024 de 12h à 14h
- le mardi 3 septembre de 19h à 21h avec les associations de la région

#### Assemblée Générale départementale

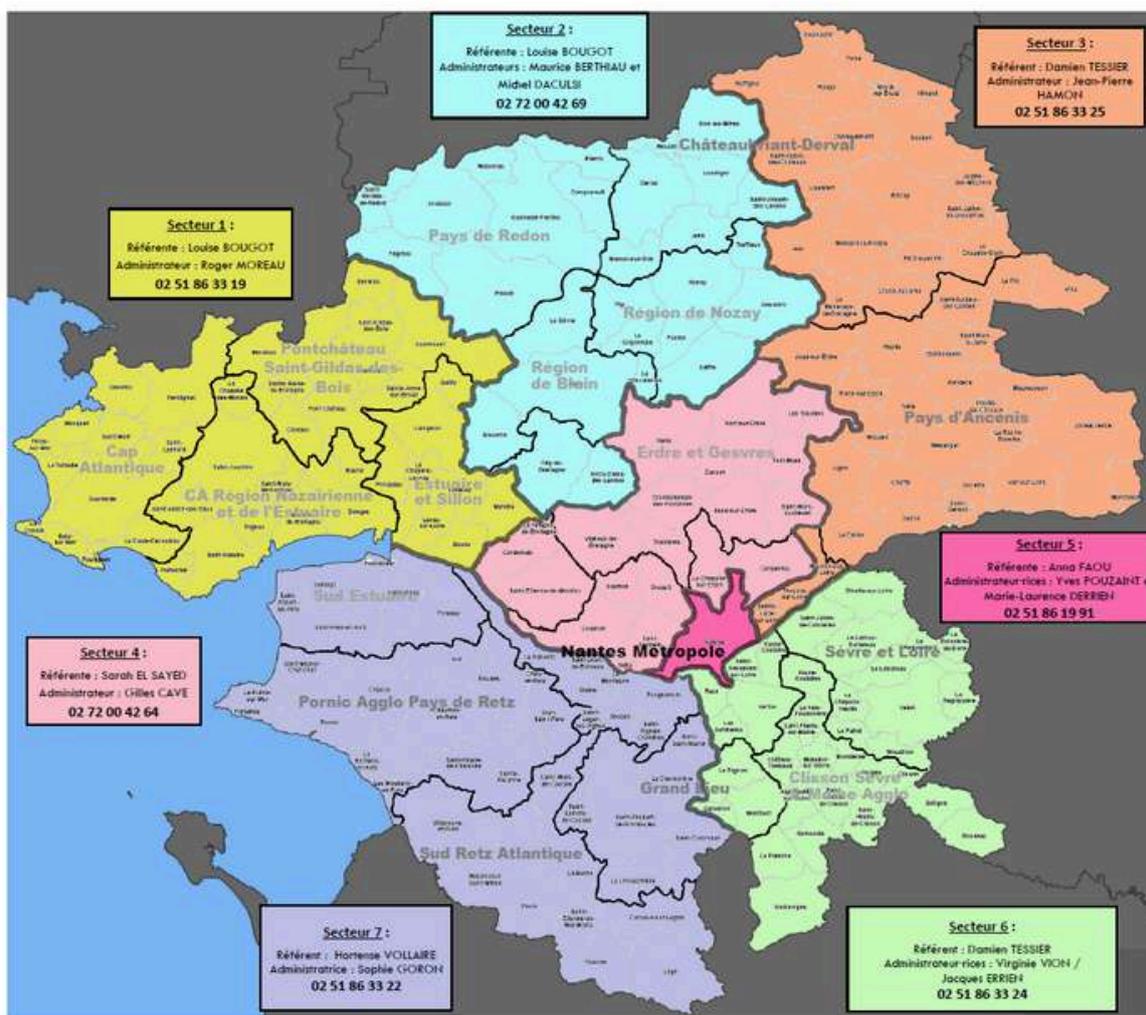
le samedi 16 novembre 2024  
à St Sebastien

Pour suivre l’actualité de la  
Ligue de l’enseignement –  
FAL 44 :

[www.laligue44.org](http://www.laligue44.org)



# VOTRE RÉFÉRENT·E DE SECTEUR



- Louise Bougot (secteurs 1 et 2): lbougot@laligue44.org 02 72 00 42 66
- Damien Tessier (secteurs 3 et 6) : dtessier@laligue44.org 02 51 86 33 25
- Sarah El Sayed (secteur 4) : selsayed@laligue44.org 02 72 00 42 64
- Anna Faou (secteur 5) : afaou@laligue44.org 02 51 86 13 91
- Hortense Vollaire (secteur 7) : hvollaire@laligue44.org 02 51 86 33 22

# LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

La Ligue de l'Enseignement - FAL 44 milite pour une République démocratique, laïque et sociale, par la promotion et le développement de l'éducation, de la culture, des loisirs, du sport, de la solidarité et de l'engagement civique. L'éducation est la grande cause de la Ligue de l'enseignement, la laïcité est son combat, la démocratie son idéal.

S'engager à la Ligue, c'est :

- Faire le choix d'une planète vivable.
- Apprendre par et avec les autres.
- Faire vivre la convivialité et la fraternité.
- Construire la solidarité et lutter contre les inégalités.
- Prendre sa part d'une démocratie qui implique les citoyen·nes.

La Ligue de l'enseignement - FAL 44 est convaincue que la vie associative ne constitue pas une fin en soi, mais est un moyen, celui de permettre aux citoyen·nes d'agir de façon responsable et solidaire, pour une société plus juste, plus démocratique et plus égalitaire.

Elle est ouverte à toutes et tous, dans le respect des convictions individuelles et dans l'indépendance à l'égard des partis politiques et des groupements confessionnels. Elle garantit la liberté de conscience et le respect du principe de non-discrimination. Elle permet l'accès des jeunes à ses instances dirigeantes et y garantit l'égal accès des hommes et des femmes.

## ETRE AFFILIÉE À LA FAL 44

### PORTER ET RELAYER LE PROJET DE LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

La Ligue de l'enseignement invite les citoyens et les citoyennes à s'associer pour :

- Comprendre les mutations de notre époque.
- Contribuer à l'évolution de notre société et la faire progresser.
- Promouvoir la construction d'une Europe politique et sociale.
- S'impliquer dans un développement durable et solidaire de la planète.
- Elle agit partout contre toutes les inégalités et les discriminations pour construire une société plus juste, plus solidaire fondée sur la laïcité comme principe du «vivre ensemble».



### BENEFICIER D'ACCOMPAGNEMENTS A LA VIE ASSOCIATIVE ET FÉDÉRATIVE



- Un accompagnement au projet et au fonctionnement associatif, tout au long de la vie de l'association.
- Un appui au développement de nouvelles activités.
- Un accompagnement à la fonction employeur.
- Un accompagnement à la gestion financière.
- Des formations pour les bénévoles et responsables associatifs.
- Des formations et accompagnements sur la laïcité, la lutte contre les discriminations, les violences sexistes et sexuelles.
- Une mise en réseau des associations et l'accompagnement sur des projets forts de sens.
- Un appui aux jeunes en projets.
- Un appui au développement de projets éducatifs.
- Un accord avec la SACEM.

## **BÉNÉFICIER DES SERVICES ASSURANCES APAC (GROUPE COOPÉRATIF ET MUTUALISTE D'ASSURANCE DE LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT) PAR :**

- Des conseils pour assurer votre association et les adhérent-es.
- Des contrats spécifiques et adaptés à votre situation.
- Des procédures sécurisées et conformes aux codes des assurances et du sport.
- Un diagnostic spécifique pour votre association.



## **BÉNÉFICIER D'UN ACCOMPAGNEMENT AU DÉVELOPPEMENT D'ACTIONS SPORTIVES GRACE A L'UFOLEP ET L'USEP**

- L'organisation de manifestations sportives.
- La mise en place de formations de bénévoles (dirigeant-es, animateur.trices, officiel-les...).
- La réalisation et diffusion de calendriers sportifs
- Le soutien au développement de nouvelles activités.
- L'accompagnement d'associations sur des dossiers spécifiques (organisation de manifestations, montage de dossiers de subventions...).
- Prêt de matériels (sono, talkie, stand parapluie...).
- Un soutien financier ou aide matérielle pour les projets spécifiques.



## **PROMOUVOIR UN SERVICE PUBLIC D'ÉDUCATION DE QUALITÉ ET ACCOMPAGNER DES PROJETS EN MILIEU SCOLAIRE :**

- Une aide au montage de projets pour des séjours en classes de découvertes et des sorties scolaires.
- Des interventions d'éducation à la citoyenneté, de lutte contre les discriminations
- Des formations des délégué-es élèves.

## **BÉNÉFICIER D'OFFRES SPÉCIFIQUES SUR DES SÉJOURS VACANCES ET ÉTABLISSEMENTS LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - FAL 44**

- Des tarifs préférentiels sur certaines périodes et séjours.
- Des possibilités de formations BAFA

## **BÉNÉFICIER DE TARIFS PRÉFÉRENTIELS POUR :**

- Des formations PSC 1.
- Des formations qualifiantes.
- Des évènements spécifiques (ex : sportifs).



# L'AFFILIATION DE VOTRE ASSOCIATION : SUIVEZ LES ÉTAPES

## JE RENOUVELLE MON AFFILIATION

- 1 • Je vérifie que les factures des années passées sont réglées
- 2 • Je me connecte à Affiligue (si j'ai perdu mes codes de connexion, voir section Mot de Passe)
- 3 • Je vérifie les informations et je fais les modifications si nécessaire
- 4 • Je complète les coordonnées des membres du bureau pour les correspondances avec la fédération
- 5 • Je vérifie la liste des activités et complète les coordonnées des référent.e.s de sections. Je vérifie mes paramètres.
- 6 • Le.la président.e signe le formulaire d'affiliation directement en ligne.
- 7 • Je renvoie l'ensemble du dossier dès que possible en cliquant sur "Transmettre / Envoyer à la fédération"
- 8 • Le service Affiliations traite ma demande
- 9 • Je saisis mes adhérent.e.s sur Affiligue en suivant la tuto pas à pas si besoin.
- 10 • Je vérifie mes contrats au près de mon assureur MARSH/APAC/AUTRE
- 11 • Après validation de mes saisies, le service affiliations m'adresse ma facture d'affiliation et mes cartes Ligue et licences UFOLEP en fonction de mes paramètres choisis.

## JE SUIS UNE NOUVELLE ASSOCIATION

- 1 • Mon affiliation a été validée par le Conseil d'Administration et le bureau de la FAL 44
- 2 • Je complète, je renseigne toutes les informations et signe le formulaire d'affiliation accompagné de 3 adhésions à la fédération au minimum.
- 3 • Je le scanne et je l'envoie par email à affiliations@laligue44.org
- 4 • Le service Affiliations traite ma demande et m'envoie mes identifiants pour l'utilisation du site Affiligue
- 5 • Je reçois mes identifiants APAC pour accéder à mon espace privé sur [www.apac-assurances.org](http://www.apac-assurances.org)
- 6 • Je complète ma fiche diagnostic APAC et la renvoie signée par email à l'APAC pour bénéficier de ma couverture assurance
- 7 • Le service Affiliations traite ma demande et valide mon formulaire
- 8 • Je peux accéder à mon espace Affiligue pour saisir les adhérent.e.s. J'y vérifie mes paramètres.
- 9 • Le service Affiliations traite mon dossier.
- 10 • Après validation de mes saisies, le service affiliations m'adresse ma facture d'affiliation et mes cartes Ligue et licences UFOLEP en fonction de mes paramètres choisis.

# LES TYPES D’AFFILIATION 2024/2025

Associations	<b>78€</b>	Associations ou groupements ayant des activités organisées par et pour leurs adhérent-es
Associations scolaires et de jeunes	<b>0€</b>	Associations d’élèves créées en milieu scolaire (dont USEP, MDL, foyers, chorales...), juniors associations, associations loi 1901 dont les représentants ont majoritairement – de 30 ans
Structures non-associatives	<b>150 €</b>	Etablissements scolaires, collectivités, services publics, entreprises, coopératives ESS...

## TARIFS DES CARTES LIGUE

Pour valider votre affiliation, nous vous rappelons que minimum 3 cartes Ligue sont obligatoires au moment de la (ré)affiliation.

Type	Adulte né·e en 2007 et avant	Jeune et enfant né·e en 2008 et après
Carte Ligue	<b>17€</b>	<b>3,90€</b>

## TARIFS SPÉCIFIQUES DE LA DOUBLE ADHESION LIGUE

	Adulte né·e en 2007 et avant	Jeune et enfant né·e entre 2008 et après
Adhérent·e déjà titulaire d’une carte Ligue FAL 44 dans une autre association du département	<b>4,49€</b>	<b>1,66€</b>

# ENGAGEMENT ZERO PAPIER !

## CARTES ET FACTURES LIGUES

**Dans une démarche de réduction du papier, nous avons fait le choix de ne plus envoyer les factures en papier, ni les cartes Ligue.**

En cas de besoin, vous pouvez les enregistrer de votre côté, les imprimer ou les envoyer par email à vos adhérent-es via Affiligue.

Si besoin, vous pouvez nous adresser votre demande de carte par email : [affiliations@laligue44.org](mailto:affiliations@laligue44.org) ; [pogren@laligue44.org](mailto:pogren@laligue44.org).

## POUR RÉGLER VOS FACTURES

Pour régler votre facture, plus besoin de joindre le papillon à découper :

- Règlement par chèque : n° de facture au dos du chèque
- Règlement par virement : n° de la facture au motif du virement / en référence

Vous avez la possibilité de payer plusieurs factures un règlement. Dans ce cas, nous vous remercions d'indiquer le n° de toutes les factures concernées ou d'envoyer un mail à Elise avec toutes les informations afin qu'elle puisse enregistrer correctement votre règlement.

**Attention ! La ligue de l'enseignement a plusieurs comptes bancaires !**

Le RIB apparait toujours au bas de toutes les factures. Nous vous remercions d'être vigilant quand vous réglez vos factures.

**Pour information, nous avons changé le RIB de la Ligue en juillet 2022 et de SIRET en avril 2024.**

## NOUVEAU FONCTIONNEMENT POUR LES PRISES DE LICENCES

### GESTION DES LICENCIÉ·ES

Afin de simplifier les procédures de délivrances et d'accès à sa licence, les licencié·es peuvent choisir de demander leur licence avec «activation numérique» qui vient remplacer la signature sur une demande de licence papier (pour la première demande ou le renouvellement).

Lorsque la licence est validée par la ligue, le-la licencié·e reçoit un email lui demandant d'activer sa licence en cliquant sur un lien ou en se connectant à son espace personnel Affiligue et a ainsi accès à l'ensemble des informations de sa licence.

### MENTION DU REPRÉSENTANT LÉGAL

Le représentant légal d'un mineur de moins de 12 ans devra remplir la partie prénom/nom et mail de la licence de l'enfant. Une copie de la licence lui sera adressée.

### GESTION DES DOCUMENTS

Au moment la demande d'affiliation, l'association a la possibilité de conserver les demandes de licences papiers de ses adhérents.es et de transmettre au comité départemental l'ensemble des documents papiers.

Cette option permet de simplifier les opérations de saisie et de vérification des licences pour les gestionnaire affiligue.

# Activités culturelles

à la Ligue de l'Enseignement



## Activités culturelles

Quelles sont les activités culturelles sur lesquelles votre association s'engage cette saison ?

### ACTION SOCIALE - 010000

- Action d'insertion - 010100
- Insertion professionnelle - 010101
- Accueil demandeurs d'asiles ou réfugiés - 010300
- Gestion d'établissement médicaux-sociaux - 010400
- Etablissement d'éducation spécialisée pour enfants - 010401
- Etablissement pour adultes en situation de handicap - 010402
- Gestion de centres sociaux / Espaces de vie sociale - 010500
- Lutte contre la grande précarité et l'exclusion - 010600
- Personnes en situation de handicap - 010700
- Petite enfance - 010800
- Haltes-garderies - crèches - 010801
- Prévention spécialisée, protection judiciaire de la jeunesse - 010900
- Actions prévention jeunes - 010901
- Centres éducatifs renforcés - 010902
- Prévention santé, médiation - 010200
- Médiation animale - 010201
- Service aux personnes âgées - 011000

### ACTIVITÉS SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES - 020000

- Accompagnement à la scolarité - 020100
- Animation périscolaire (animation hors écoles pendant les semaines d'école) - 020200
- Dispositifs relais - 020300
- Education à la citoyenneté - 020400
- Médias scolaires - 020500
- Organisation de séjours scolaires - 020600
- Organisation de séjours scolaires courts (jusqu'à 4 jours et 3 nuits) - 020601
- Restauration scolaire - 020700

### CULTURE - 030000

- Gestion d'équipement culturel (salle, SMAC...) - 030100
- Gestion salle de concert - 030101
- Gestion salle de spectacle - 030102
- Gestion salle de cinéma - 030103
- Organisation d'événements (fêtes, bals) - 030200
- Cinéma - 030300
- Cinéma - Diffusion - 030301
- Cinéma - Médiation - 030302
- Education à l'image - 030303
- Danse (régionale, folklorique...) - 030400
- Danses urbaines - 030401
- Danses de salon - 030402
- Danses traditionnelles - 030403
- Danses classiques - 030404

- Danses modernes - 030405
- Eveil à la danse - 030406
- Initiation à la danse - 030407

- Pratique et éducation musicale - 030500
- Musique traditionnelle - 030501
- Musique acoustique - 030502
- Cours de musique / école de musique - 030503
- Cours de solfège - 030504
- Chant choral - 030505
- Guitare - 030506
- Accordéon - 030507
- Piano - 030508

- Image (vidéo, photo) - 030600
- Vidéo - 030601
- Photographie - 030602

- Livres, littérature, écriture, oralité - 030700
- Pratiques éducatives (livre, lecture, écriture) - 030701
- Edition - 030702
- Expression orale (joutes verbales, éloquence...) - 030703
- Livre, lecture, écriture - Diffusion - 030704
- Livre, lecture, écriture - Médiation - 030705
- Technique du livre - 030706
- Calligraphie - 030707
- Métier de l'imprimerie - 030708
- Bande dessinée - 030709
- Atelier d'écriture - 030710
- Poésie - 030711
- Bibliothèque - 030712

- Organisation de festivals - 030800
- Festival de cinéma et image - 030801
- Festival de musique - 030802
- Festival de théâtre - 030803
- Autre festival - 030804

- Patrimoine - 030900
- Promotion, valorisation du patrimoine - 030901
- Chantiers de rénovation - 030902
- Généalogie - 030903

- Peinture, sculpture, arts plastiques - 031000
- Expositions - 031001
- Forme et couleur - 031002
- Atelier d'art - 031003
- Arts plastiques - 031004
- Scrapbooking - 031005
- Peinture - 031006
- Poterie - 031007

- Spectacle vivant (théâtre, art du cirque) - 031100
- Spectacle Vivant : Médiation - 031101
- Spectacle Vivant : Diffusion - 031102
- Education artistique - 031103
- Théâtre - 031104

### COMMUNICATION / NUMÉRIQUE - 040000

- Education à l'image et aux médias - 040100
- Radio - 040101
- Télévision - 040102
- Presse écrite - 040103
- Presse électronique - 040104

- Médias - 040200
- Edition - 040201
- Radio associative - 040202

- Numérique et éducation au numérique - 040300
- Informatique - 040301



**DÉFENSE D'UNE CAUSE - 050000**

- Association de représentation (anciens élèves, étudiants...) - 050100
- Bureau des associations - 050101
- Association de services aux étudiants - 050102
- Représentation des étudiants - 050103
- Association d'anciens - 050104

- Cercles de réflexion, (cercle de réflexion, université populaires...) - 050200
- Cercle condorcet - 050201
- Conférences - débats - 050202
- Université populaire - 050203
- Groupe d'étude ou de recherche - 050204
- Promotion des valeurs de la Ligue - 050205
- Engagement militant - question de société - 050206

- Défense des droits humains - 050300
- Droits de l'Enfant - 050301

- Lutte contre le racisme et les discriminations - 050400
- Lutte contre le sexisme - 050401
- Lutte contre l'homophobie - 050402
- Lutte contre les discriminations liées aux handicaps - 050403
- Lutte contre les discriminations religieuses - 050404
- Lutte contre le racisme et la xénophobie - 050405

- Lutte pour la cause animale - 050500
- Défense des animaux - 050501
- Médiation animale - 050502

**ENVIRONNEMENT ET ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE - 060000**

- Ecologie, consommation durable, jardins partagés - 060100
- Tri des déchets, économie d'énergie - 060101
- Education à l'environnement et au développement durable - 060200
- Chantiers environnement - 060201

**FORMATION - 070000**

- Echanges de savoirs - 070100
- Réseau d'échanges et de savoirs - 070101
- Echanges intergénérationnelles - 070102
- Formation aux métiers de l'animation et à l'animation volontaire - 070200
- Formation BAFA - BAFA - 070201
- BP JEPS - 070202
- Formation aux métiers de l'animation - 070203
- DEFA DEJEPS - 070204
- Formation des bénévoles - 070300
- Formation linguistique (Français langue étrangère, alphabétisation...) - 070400
- Illettrisme - 070401
- Alphabétisation - 070402
- Formation professionnelle - 070500
- Formation professionnelle sport - 070501

**LOISIRS - 080000**

- Activités de détente (zen, massage...) - 080100
- Relaxation - 080101
- Arts de la table - 080200
- Cuisine - 080201
- Œnologie - 080202
- Gastronomie - 080203

- Culture scientifique - 080300
- Astronomie - 080301
- Atelier scientifique - 080302

- Jeux - 080400
- Jeux de sociétés - 080401
- Jeux de cartes - 080402
- Jeux ludiques - 080403
- Ludothèque - 080404

- Langues étrangères - 080500
- Anglais - 080501
- Espagnol - 080502
- Italien - 080503
- Japonais - 080504
- Chinois - 080505
- Allemand - 080506
- Breton - 080507
- Langues régionales - 080509

- Loisirs créatifs et décoratifs - 080600
- Mode - 080601
- Art Floral - 080602
- Travaux manuels - 080603
- Patchwork - 080604
- Broderie - 080605
- Couture - 080606
- Tapisserie - 080607
- Décoration - 080608
- Jardinage - 080609

- Loisirs - Autres - 080700
- Magie - 080701

**LOISIRS ÉDUCATIFS/VACANCES - 090000**

- Accueil collectif de mineurs et animations (pendant les vacances) - 090100
- Organisation d'accueils de loisirs (CLSH) - 090101
- Excursions - 090200
- Organisation de séjours - 090300
- Organisation de séjours - 090301
- Organisation de vacances pour familles - 090302
- Accueil personnes en situation de Handicap - 090303

**SOLIDARITÉ INTERNATIONALE ET EUROPE - 100000**

- Citoyenneté européenne - 100100
- Echanges franco-allemands - 100101
- Activités européennes - Programmes de coopération - 100102
- Activités européennes - Fonds structurels - 100103
- Commerce équitable - 100200
- Echanges interculturels, chantiers internationaux, accueil d'étudiants étrangers - 100300
- Chantiers internationaux - 100301
- Education à la solidarité internationale - 100400
- Actions de solidarité nord-sud - 100401
- Tourisme solidaire - 100500

**AUTRES - 990000**

- Autres (la structure n'a pas d'activités identifiées dans cette liste) - 990100
- Activités statutaires - 990200

# LE E-PASS CULTURE SPORT DU CONSEIL REGIONAL



## C'EST QUOI ?

- Le E.Pass jeunes est une aide financière mise en place par la Région des Pays de la Loire qui a pour but d'aider les jeunes ligériens et ligériennes dans les différents parcours jeunesse, santé, culture, sport... : le E.pass culture sport facilite les sorties
- et l'engagement citoyen.

## C'EST POUR QUI ?

- Vous pouvez faire bénéficier du E.Pass vos jeunes adhérent·e·s entre 15 et 19 ans habitant en Loire-Atlantique ou scolarisé·e·s en lycée, MFR, CFA, IME ou établissement d'enseignement supérieur.

Pour cela, la personne intéressée doit télécharger l'appli sur son téléphone mobile ou se connecter sur le site internet [E.Pass /maregion](http://E.Pass/maregion) et vous présenter la preuve de la création de son compte.

Si vous avez des adhérents qui règle avec un E PASS, merci de contacter Elise ou Pauline ainsi que d'envoyer les E PASS par mail afin que la Ligue ou l'Ufolep valide les QR CODE.

APAC Assurances est LE service assurances de la Ligue de l'enseignement. Membre du groupe coopératif de la Ligue de l'enseignement, APAC Assurances couvre l'ensemble des besoins en assurances des associations à travers ses 3 entités : APAC, MAC et LIGAP

## QUELS SONT LES BENEFICIAIRES DES GARANTIES ?

- Dans le cadre d'une affiliation classique si la totalité de l'effectif est déclarée et titulaire d'une carte d'adhérent-e à la Ligue de l'enseignement
- Dans le cadre d'une affiliation sectorielle : la ou les sections affiliées de votre association dont tout l'effectif est déclaré et titulaire d'une carte d'adhérent à la Ligue de l'enseignement.

## LES PERSONNES PHYSIQUES PARTICIPANT A VOS ACTIVITES :

- Les personnes physiques titulaires de la carte d'adhérent Ligue.
- Les collaborateurs et collaboratrices permanent-es ou occasionnel-les (salarié-es ou non) ;
- Les aides bénévoles qui, à la demande de l'association, prêtent exceptionnellement leur concours gratuit lors de manifestations occasionnelles.

## UNE GARANTIE ASSISTANCE JURIDIQUE AU PROFIT DE VOTRE ASSOCIATION :

Un litige garanti survient dans le cadre de votre activité ? Une aide vous sera apportée pour engager une action amiable ou même judiciaire (avec prise en charge des frais et honoraires).

Document non contractuel

## UNE GARANTIE DEFENSE PENALE/RECOURS AU PROFIT DES PERSONNES PHYSIQUES :

En cas de sinistre corporel ou matériel survenu lors d'une activité associative, un recours amiable ou judiciaire à l'encontre du tiers responsable peut être engagé.

### Rappel :

La fiche diagnostic est obligatoire.  
Elle doit être complétée et renvoyée signer

Pour les ré-affiliations, vous n'avez pas à remplir une nouvelle fiche à la rentrée.  
Par contre, vous devez la modifier en cas de changement de statuts et/ou activités

[www.apac-assurances.org](http://www.apac-assurances.org)

## LES GARANTIES DE RESPONSABILITE CIVILE

La Multirisque Adhérents Association vous accorde un ensemble de garanties Responsabilité civile destinées à vous protéger dans vos activités associatives.

- **Responsabilité Civile Générale** de l'association et des participants : garantie des dommages corporels
- **Matériels et immatériels** causés aux tiers au cours des activités assurées
- **Responsabilité Civile Intoxications alimentaires**
- **Responsabilité Civile des mandataires sociaux**
- **Responsabilité Civile « Organisation ou vente de voyages ou séjours »** : garantie de la responsabilité civile spécifique instaurée par les articles L.211-16 et L.211-17 du Code du Tourisme pour les voyages ou séjours exceptionnels organisés au profit de vos adhérent-es. Attention : si vous relevez de l'immatriculation au Registre national des agents de voyage et autres opérateurs de tourisme, une souscription spécifique est nécessaire
- **Responsabilité Civile « Locaux occasionnels »** : responsabilité civile de l'association pour les dommages causés aux bâtiments mis occasionnellement à disposition. Attention : si vous disposez d'une exclusivité pendant plus de trois mois consécutifs, un contrat spécifique doit être souscrit. Plafonds de garantie et limitations : voir le tableau récapitulatif figurant dans la notice Multirisque Adhérents Association. Exclusions : les biens et matériels appartenant, loués ou confiés à l'association ne sont pas garantis (une seule exception : les biens confiés à titre de dépôt définis dans la notice). Attention aux spécificités liées à l'organisation de manifestations publiques notamment soumises à déclaration ou autorisation préalable. Les manifestations publiques motorisées ou cyclistes sont exclues et nécessitent la souscription d'un contrat spécifique. Reportez-vous à la notice pour prendre connaissance des exclusions. En cas de doute, n'hésitez pas à contacter votre correspondant APAC.

## DES GARANTIES DOMMAGES AU PROFIT DE L'ASSOCIATION ET DE SES MEMBRES

- Vol d'espèces et valeurs : garantie, sous réserve du respect des conditions de sécurité, des valeurs appartenant ou confiées à votre association.
- Garantie Tous Risques des expositions organisées par votre association. Attention : si les objets exposés dépassent une valeur unitaire de 3.000 € (ou un total de 63.950 €), contactez votre correspondant APAC pour une souscription complémentaire.
- Garantie des biens des personnes physiques : remboursement (dans la limite de 1.100 €) en cas de détérioration ou de vol (sous certaines conditions) des biens appartenant aux personnes physiques garanties. Attention, les effets vestimentaires, les bicyclettes, planches à voile, bijoux et espèces ne sont pas garantis.

## INDIVIDUELLE ACCIDENT AU PROFIT DES PERSONNES PHYSIQUES :

- Les personnes physiques ayant accepté les conditions proposées bénéficient de garanties Individuelle Accident accordées par la MAC (Mutuelle Accidents de la Confédération Générale des Œuvres Laïques) :
- En cas d'accident corporel ou de maladie grave (cf. définition aux Conditions Générales) survenu lors d'activités associatives, remboursement des frais médicaux restés à charge (dans la limite de 7.623 €).

En cas d'accident corporel avec :

- remboursement des prothèses dentaires (dans la limite de 336 € par dent),
- remboursement des lunettes et lentilles (dans la limite de 610 €),
- pertes de salaires, frais de garde ou de rattrapage scolaire : dans la limite de 458 €,
- capital forfaitaire réductible selon le degré de l'Invalidité Permanente Partielle (30.490 €\* pour une I.P.P. de 100 %)
- capital Décès de 6.098 €\*  
• Ces plafonds peuvent être augmentés en souscrivant les Garanties optionnelles complémentaires

## LA DUREE DE L'ASSURANCE

- L'acquisition de ces garanties doit être validée après régularisation d'une fiche diagnostic qui devra considérer l'ensemble des membres, dirigeants, pratiquants et usagers même temporaires.
- Les garanties sont accordées du 1er septembre jusqu'au 31 octobre de l'année suivante (ex : 2023 pour la saison 2023/2024). Cette extension de garantie de deux mois est destinée à permettre aux associations et à leurs membres de mettre en œuvre les formalités nécessaires au renouvellement de leur affiliation et de leur adhésion entre le 1er septembre et le 31 octobre de la saison en cours. Pour continuer vos activités en toute sérénité et bénéficier des garanties de cette Multirisque Adhérents Association, nous vous conseillons de renouveler l'affiliation de votre association et l'adhésion de ses membres avant le 1er septembre 2023 pour la saison 2023/2024. En l'absence de renouvellement de l'affiliation et des adhésions au plus tard le 31 octobre 2023, l'association ne bénéficiera d'aucune garantie d'assurance à compter du 1er novembre 2023.

## LA DECLARATION DE SINISTRE

Attention :

Vous pouvez effectuer vos déclarations de sinistre en ligne, via votre espace privé du site APAC ou prédéclaration en ligne.

=> **Envoyer les documents dans les 5 jours ouvrés après le sinistre.**

## CONTACTER LES SERVICES DE L'APAC



L'APAC EN DIRECT : 01 57 97 81 72

ADRESSE MAIL : ACCUEIL-APAC@LALIGUE.ORG

# VOTRE ACCOMPAGNEMENT LIGUE

Pour faciliter l'appui de proximité, la Ligue de l'enseignement - FAL 44 a divisé le département en 7 secteurs géographiques, animés chacun par deux personnes, l'une salariée Vie Associative, l'autre administratrice élue au Conseil d'Administration.

L'animation du réseau des associations affiliées s'articule autour des objectifs suivants :

- accompagner la réflexion autour du projet de l'association et sa mise en action
- accompagner au quotidien les actions développées par les associations et Amicales Laïques affiliées
- favoriser la mise en réseau des associations entre elles sur le territoire nantais
- favoriser le dialogue avec les pouvoirs publics et la reconnaissance par ces derniers de l'utilité sociale des actions et projets portés au micro-local.

Pour en savoir plus ou contacter votre référent-e de secteur, n'hésitez pas à nous solliciter au 02 51 86 33 09.

Pour suivre l'actualité de la Ligue de l'enseignement - FAL 44, rendez-vous sur [www.laligue44.org](http://www.laligue44.org).

L'UFOLEP 44 coordonne les associations proposant des activités sportives. Un accompagnement et un travail en réseau est proposé aux associations affiliées. Exemples : commission technique, mise à disposition d'éducateurs sportifs, prêt de matériel, tarif attractif pour la formation PSC1, les formations fédérales bénévoles,...

## LE CENTRE DE RESSOURCES À LA VIE ASSOCIATIVE

Labellisé «Accompagnement généraliste Guid'Asso», le CRVA a pour objet de soutenir et d'accompagner votre association dans son fonctionnement au quotidien sur toutes les questions liées à la vie statutaire, à la gouvernance, à et de faciliter la mise en place des projets.

Il vous répond sur simple demande par mail à l'adresse [centreresources@laligue44.org](mailto:centreresources@laligue44.org), ou par téléphone au 02 51. 86 33 09



### Appui à la fonction employeur :

- Appropriation du cadre légal et conventionnel
- Evaluation de la faisabilité d'un projet d'embauche
- Entrée, vie et conclusion du contrat de travail
- Relation employeur salarié-e

### Appui à la gestion comptable :

- Mise à disposition du tableur Comptasso pour les associations d'envergure (tableau de comptabilité simplifiée et en partie double)
- BasiCompta\_logiciel en ligne pour les petites associations affiliées
- Réponse aux questions liées à la comptabilité et à la gestion.

### Gestion de la paie facilitée et sécurisée pour les associations affiliées.

Labélisé Tiers de Confiance par l'URSSAF, le Centre de Ressources à la Vie Associative (CRVA) de la Ligue de l'enseignement - Fal 44 propose le dispositif Impact Emploi aux associations affiliées qui inclut :

- La gestion sécurisée des bulletins de salaire et des déclarations sociales
- Le suivi adapté aux réalités des petites associations employeuses ainsi qu'aux obligations des conventions collectives qui leur sont applicables
- L'accompagnement sur leurs obligations d'employeur par le CRVA des Pays de la Loire.

Le CRVA est le rédacteur du Guide pratique de l'association [www.guidepratiqueasso.org](http://www.guidepratiqueasso.org).

Reconnu nationalement depuis 1993, ce guide explique dans un langage simple les principes de base du fonctionnement associatif :

- une boîte à outils,
- la vie associative,
- l'association et son fonctionnement,
- les acteurs,
- l'organisation de manifestations,
- la communication,
- la réglementation des activités,
- les finances



Dans le cadre du réseau Guid'Asso, le Guide Pratique de l'Association peut être une ressource pour les acteurs et actrices de l'appui à la vie associative ainsi que pour les associations. Nous restons à votre disposition et à votre écoute pour tout renseignement complémentaire. N'hésitez pas à nous contacter pour plus de renseignements par email à [faleditions@laligue44.org](mailto:faleditions@laligue44.org).

## LES FORMATIONS POUR LES BENEVOLES ASSOCIATIF-IVES

Elles sont accessibles avant tout pour les bénévoles et responsables associatif-ives. **Ces formations sont gratuites pour les associations affiliées.**

- Les thématiques

Fonctionnement associatif, responsabilité juridique et assurances, comptabilité, organisation de manifestation, fonction employeur, communication, animation d'une réunion, etc. Ces temps collectifs peuvent être mis en place en fonction des demandes des associations affiliées sur les territoires.

- Le Certificat de Formation à la Gestion Associative - CFGA

Il comprend 31h de formations réparties sur 6 modules et une formation pratique (stage dans une association déclarée). Le CFGA est délivré par la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports, aux participants qui auront suivi avec assiduité la totalité du parcours de formation. Il peut servir à la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) dans les conditions prévues par la loi.

## PROGRAMME DE FORMATION DES BÉNÉVOLES ASSOCIATIF-IVES 2024 : 6 FORMATION CFGA + 2 MODULES COMPLÉMENTAIRES

N°	Intitulé du module	Contenu
F1	Fonctionnement et organisation des associations	Une association, comment ça marche ? Vous souhaitez connaître ou approfondir les fondamentaux ? L'administration et l'organisation (statuts et règlement intérieur) Les différents modes d'organisation interne (Bureau, conseil d'administration, assemblée générale...)
F3	Les différentes sources de financements	Comment penser votre recherche de financement pour l'adapter à vos projets ? - Identifier les financements des associations (privé, public, autofinancement) - Adopter une stratégie de recherche (dossier de subvention, appel à projets...) - Préparer vos demandes de financement (budget prévisionnel, plan de trésorerie, évaluation)
F4	Initiation à la gestion comptable	Produits, charges, compte de résultat, bilan... ces documents vous effraient ? Pas de panique, on vous explique ! Comprendre facilement les enjeux, rôles et le fonctionnement de la comptabilité associative (exercice comptable, plan comptable associatif, enregistrement de pièces, ...). Se familiariser avec le compte de résultat et le bilan. Présentation et utilisation d'outils simples pour gérer la comptabilité de votre association (tableur et outil en ligne).
F5 CRVA	La mutualisation ou comment jouer collectif	Vous souhaitez partager des locaux, du matériel, des bénévoles ou des salarié.es ? C'est possible : Les ressources à mutualiser (humaines, financières et matérielles) Pourquoi, quand et comment mutualiser (contrat de mise à disposition, de prêt...) ? Et si on allait plus loin : vers une coopération réussie.
F6 CRVA	Mobiliser et fidéliser des bénévoles	Comment adapter vos missions (de terrain, de gestion...) au sein de l'association pour répondre aux nouvelles attentes des bénévoles ? - Comprendre les étapes du parcours d'engagement - Organiser sa démarche de fidélisation - Connaître les outils pour renouveler son bureau sereinement
F7	La fonction employeur dans les associations	Vous êtes une association employeuse ou comptez le devenir et vous voulez faire le tour des droits et obligations qui sont les vôtres ? Appréhender la place des acteurs dans l'association employeuse (bénévoles, salarié-es, travailleur-euses indépendant-es...) Les droits et obligations (droit du travail : convention collective, accords d'entreprise...) La pratique du recrutement (fiches de poste, entretien, contrat de travail...) Les outils de l'emploi (groupement d'employeurs, gestion de la paie...)
F8	Du projet à l'action, méthodologie de projet	Vous souhaitez mettre en place une activité et/ou organiser un évènement ? - De l'élaboration d'un projet à sa communication - Identifier les espaces et acteurs ressources pour être accompagné dans toutes les étapes (formalités, réglementations, etc.)
F2	Responsabilité juridique	Vous vous questionnez sur votre responsabilité juridique et sur celle de votre structure ? Quelles questions à se poser pour rechercher votre assurance ? Responsabilité civile, pénale, financière Obligations d'assurance : assurer les personnes, les biens, les activités

## LA COMMUNICATION

Bénéficiez d'une communication optimale de la Fédération ainsi que des secteurs sportifs : UFOLEP et USEP :

- lettre mensuelle de la Ligue de l'enseignement – FAL 44, UFOLEP et USEP
- relais sur site Internet [www.laligue44.org](http://www.laligue44.org).
- posts sur les réseaux sociaux

Pour permettre à vos adhérent·es et dirigeant·es de bénéficier de ces outils de communication, lors des adhésions, n'oubliez pas de saisir leurs adresses e-mail.



## LES PRINCIPES LIES A LA SACEM – SACD – SPRE

Pour bénéficier de réductions allant de 9,5 à 12,5%, l'association doit attester de son appartenance à la Ligue de l'enseignement lors de la création de son compte sur le site de la SACEM, à partir d'une attestation d'affiliation fournie par la fédération.

Ce document atteste de l'affiliation à la Ligue de l'enseignement et détaille les démarches à effectuer par l'association auprès de la SACEM. Vous pouvez en faire la demande par email au service affiliations : [affiliations@laligue44.org](mailto:affiliations@laligue44.org).

Sur le site client de la SACEM, l'association choisit le type d'autorisation. Elle clique sur «obtenir cette autorisation en ligne». Trois cas de figures sont possibles :

- l'association a un espace client en ligne et se connecte avec ses identifiants
- l'association est déjà cliente de la SACEM mais n'a pas de compte en ligne. Dans ce cas, elle fournit un identifiant fourni par la SACEM, sur les courriers ou les factures qu'elle a reçus ou à défaut son numéro SIRET

- l'association n'a pas de compte et n'a jamais été cliente de la SACEM. Dans ce cas, elle doit créer un compte comme nouveau client à partir du numéro de SIRET de son association ou en sélectionnant «vous êtes une association sans SIRET».

Après avoir renseigné ses coordonnées, elle indique être membre d'«une association membre d'une fédération signataire d'un protocole d'accord avec la SACEM». Indiquer «LFEEP-la Ligue de l'enseignement» dans la liste déroulante et renseigne la date d'adhésion (date de début et de fin de saison en cours). Pour justifier de l'appartenance à la Ligue elle doit fournir l'attestation à sa délégation de la SACEM.

Plus d'informations auprès de la délégation SACEM 44 :

29 Quai de Versailles - 44004 NANTES CEDEX 1  
[dl.nantes@sacem.fr](mailto:dl.nantes@sacem.fr) - 02 90 92 21 10

## CAMPAGNE LAÏCITE

Participez à la campagne Laïcité, en mettant en place un projet auprès de vos adhérent·es, des habitant·es, avec l'école.

Vous mettez en place une action ? Vous avez besoin d'un coup de pouce pour agir ? La fédération vous relaie et vous appuie dans la mise en œuvre !

Quelques exemples d'actions :

- Une lecture spectacle : « la laïcité se dévoile ». Eduquer à la laïcité : charte de la laïcité, animation en direction d'enfants et de jeunes lors d'activités... Charte de la laïcité redessinée par dessections dessin, création de saynètes d'impro par des sections théâtres...
- Des formations Laïcité (mises en place régulièrement ou à la demande) : comprendre la notion et ses enjeux, mettre du sens derrière les mots, appréhender l'éducation à la laïcité et la citoyenneté.

- Créer un événement : planter un arbre de la laïcité, animation autour telles qu'un tournoi de sport, une représentation de la section chorale...
- La mise à disposition de personnes ressources pour vous aider à mettre en place et à animer des temps d'échanges sur la laïcité.

Faites-nous connaître vos actions pour que nous puissions les valoriser [citoyennete@laligue44.org](mailto:citoyennete@laligue44.org).



## FORMATIONS VALEURS DE LA REPUBLIQUE ET LAÏCITE

Parmi les mesures prises par le Comité interministériel à l'égalité et à la citoyenneté du 6 mars 2015, figure une disposition consistant à mettre en œuvre des actions afin de réaffirmer la laïcité.

L'Etat promeut, en la matière, la mise en place de formations. Elles doivent permettre aux acteurs et actrices de l'action publique, technicien·nes, élu·es ou bénévoles, d'acquérir les notions nécessaires à l'application de ce principe, dans le respect de la loi.

- Comment le principe de Laïcité permet de garantir à toutes et tous de vivre ensemble ?
- Quelles réponses fournir à vos agent·es, à vos salarié·es, à vos bénévoles ? Quel comportement doivent-ils-elles adopter face à des situations inconnues ou délicates, tout en respectant le cadre légal ?

Formé·es, habilité·es par l'Etat, nous vous proposons un programme de formation destiné aux élu·es, salarié·es et bénévoles de votre structure, commune ou établissement. Le coût pédagogique de la formation est pris en charge par la DRDJSCS, elle est donc gratuite pour votre structure. Seuls restent à charge les déplacements et repas.



### DATES ET LIEUX DES FORMATIONS GRATUITES

Pour plus de renseignements :  
02 51 86 33 10  
[formation@laligue44.org](mailto:formation@laligue44.org)

## SEMAINES D'EDUCATION CONTRE LE RACISME ET TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATIONS

Participez aux Semaines d'Education Contre le Racisme et toutes les formes de Discriminations Agissons ensemble, auprès de toutes et tous, jeunes et adultes, professionnel·les ou non, pour lutter contre les représentations, les préjugés et faire appliquer le droit pour toutes et tous.

Poursuivons notre action éducative en rappelant que traiter différemment des personnes selon leur origine, religions, sexe et l'âge, réels ou supposés, est un délit. En tant qu'association de proximité, vous êtes l'un des premiers vecteurs éducatifs : participez en mettant en place des actions débats, temps de sensibilisation auprès des enfants, en signant la charte de la diversité, en mettant en place Cinéтик Scolaire (ciné-débat sur le temps scolaire)...

La fédération vous accompagne (formation, prêt de matériel - de type exposition, malle d'ouvrages - mise en lien avec des associations ressources pour organiser des cafés citoyens, ciné débats ou spectacle sur la thématique), et communique sur votre action.

Pour participer, n'hésitez pas à revenir vers votre référent·e de secteur (coordonnées p.4).



## LIRE ET FAIRE LIRE

Lire et faire lire est un programme de développement du plaisir de la lecture et de la solidarité intergénérationnelle en direction des enfants fréquentant les écoles primaires et autres structures éducatives (centres de loisirs, crèches, collèges, bibliothèques...).

Cette action mobilise des personnes de plus de 50 ans qui s'impliquent bénévolement pour animer des ateliers hebdomadaires avec des groupes de 2 à 6 enfants maximum afin de leur transmettre le plaisir de la lecture. Forte de son réseau associatif, La Ligue de l'enseignement - FAL 44 s'appuie sur les amicales laïques et associations affiliées sur tout le département de la Loire Atlantique, véritables intermédiaires dans la mise en place locale du dispositif.

L'enjeu est de faire vivre localement une démarche d'éducation populaire autour de la lecture, en réunissant amicales laïques ou associations affiliées, structures éducatives et habitant·es autour d'une action commune.

L'action doit permettre à l'enfant de voir régulièrement autour de lui des adultes prendre du plaisir à lire afin de lui transmettre l'envie de lire. Prendre un livre tout seul est un moyen d'ouverture sur le monde, de développer son imaginaire, son vocabulaire, et de favoriser la réussite scolaire. La Ligue de l'enseignement - FAL44 coordonne l'opération pour les établissements publics.

Contactez Hortense Vollaire :  
[hvollaire@laligue44.org](mailto:hvollaire@laligue44.org), 02 51 86 33 22  
<https://www.lireetfairelire.org>

## BAFA

**QUI SOMMES-NOUS ?**

La Ligue de l'enseignement est un mouvement d'éducation populaire, qui milite pour une République laïque, démocratique et sociale.

Nous sommes habilités organisme de formation BAFA et organisateur d'Accueils Collectifs de Mineurs (ACM).

**éducation sociabilisation  
laïcité culture  
citoyenneté démocratie  
engagement diversité égalité  
solidarité émancipation**

**SE FORMER À LA LIGUE, C'EST TROUVER :**

- Des équipes de formateurs.trices qualifiés et aux expériences variées
- La possibilité de devenir actrice/trice de sa formation grâce à des bilans réguliers, une évaluation et des séances pratiques
- Une formation organisée en petits groupes et accompagnée d'un suivi grâce à une formatrice/trice référente par stagiaire
- Les outils nécessaires à l'élaboration de projets d'animation évolutifs
- Un accueil convivial, des conditions d'hébergement et de restauration de qualité
- Nous pouvons t'accompagner dans ta recherche de stage pratique !

## DES FORMATIONS SUR TOUTE LA RÉGION !

Contacte directement la fédération de ton département pour avoir plus de renseignements si besoin.

### FÉDÉRATION DE LA MAYENNE (53)

31, allée du veur- Saint-Louis - 53000 LAVAL  
07 45 28 35 95  
bafa-bafd@laligue53.org

### FÉDÉRATION DE LA SARTHE (72)

18, rue béranger - 72000 LE MANS  
02 43 39 27 27  
fal72citoyen@laligue.org

### FÉDÉRATION DU MAINE-ET-LOIRE (49)

14 bis, avenue Marie Talet - 49100 ANGERS  
06 51 09 49 05  
formation@fol49.org

### FÉDÉRATION DE LOIRE-ATLANTIQUE (44)

2a rue de Madrid  
BP74104 - 44041 NANTES Cedex 1  
02 51 86 33 10  
bafa-bafd@laligue44.org

### FÉDÉRATION DE LA VENDÉE (85)

41, rue Morge  
85001 LA ROCHE-SUR-YON Cedex  
02 51 36 45 97  
bafa@laligue85.org



**PAYS DE LA LOIRE**  
la ligue de l'enseignement  
en action sur l'éducation, la culture, le sport

**DEVIENS ANIMATEUR, ANIMATRICE AVEC LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT !**

**BAFA**

**FORMATIONS 2024-2025**

[www.bafa-bafd-ouest.fr](http://www.bafa-bafd-ouest.fr)



ACCESSIBLE DÈS 16 ANS !

## CINÉTIK

# CINÉTIK

LE CINÉ DÉBAT PROCHE DE CHEZ TOI

### Une programmation commune

Chaque année, 3 films sont choisis collectivement par les amicales ou associations du collectif :

- Un film sur la santé
- Un film sur les discriminations
- Un film sur des questions sociétales.

Les amicales ou associations sont libres de programmer un, deux ou trois des films choisis.

Elles peuvent également s'associer avec d'autres associations ou amicales de leur territoire afin de mutualiser l'organisation et ainsi programmer ensemble les films.

### Des temps d'échanges et de formation

Chaque année, les bénévoles se rassemblent pendant une journée. Ils/elles sont accompagnés.e.s par une personne professionnelle pour décortiquer un des films programmés



2023-2024



Construire des ciné débats avec le collectif c'est :

- Une sélection de films à votre disposition
- Un accompagnement à la mise en place du débat
- Des pistes pour les personnes intervenantes
- Des supports à disposition
- Des facilités pour obtenir les droits de diffusion à des tarifs avantageux

## LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - FAL 44 EN QUELQUES MOTS

### NOTRE IDENTITÉ



Une fédération d'associations, de collectivités et d'établissements scolaires

**451** SUR LE DÉPARTEMENT



Un mouvement d'éducation populaire

**50 102** ADHÉRENT-ES



Un partenaire de l'école publique

**+15 000** ÉLÈVES SENSIBILISÉ-ES



Une actrice de l'économie sociale et solidaire

**58** ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

### NOS CHAMPS D'ACTION



ÉDUCATION



FORMATION



JEUNESSES



CITOYENNETÉ



LOISIRS ÉDUCATIFS



INCLUSION SOCIALE



VIE ASSOCIATIVE



SPORT

### NOS IMPLANTATIONS



Le siège  
Nantes



Structures  
affiliées



Centre Le Soleil de Jade  
Préfailles



Centre Les Moussaillons  
Préfailles



Château de la Turmelière  
Liré - Orée d'Anjou (49)



Centre International de Séjour Nantais  
Le SPOT

## PROCÉDURE D'AFFILIATION ET D'ADHESION A L'USEP

1) L'ensemble des documents d'affiliation est adressé aux délégué-es de secteur USEP pour diffusion auprès des associations USEP d'école ou des sections USEP d'Amicale Laïque.

Ces documents sont rassemblés dans un dossier qui comprend :

- la page d'informations sur l'association USEP et/ou l'amicale laïque (document recto/verso)
- une page d'information pour expliquer l'adhésion des élèves : format des fichiers à transmettre
- le bon de commande des forfaits classes pour les enfants
- la fiche individuelle d'honorabilité à remplir par chacun des adultes qui adhèrent à l'USEP
- la fiche des tarifs

2) L'association USEP, ou bien la section USEP en lien avec l'Amicale Laïque concernée, complète les informations demandées.

3) L'association USEP ou la section USEP d'Amicale Laïque transmet son dossier (et en conserve une copie) aux délégué-es de secteur USEP ou à l'USEP 44.

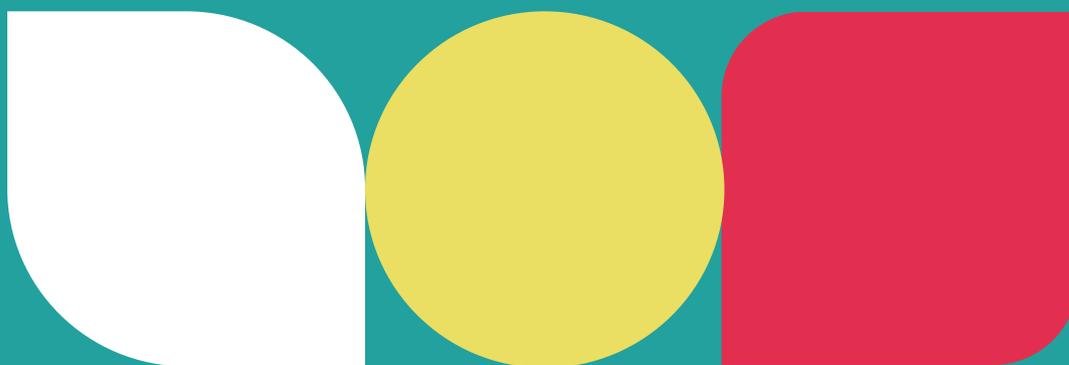
4) Les délégué-es de secteur USEP ou l'USEP 44 vérifient, rectifient, complètent si besoin les informations puis transmettent l'ensemble des dossiers au comité départemental avant le 19 octobre 2024.

5) Le comité départemental USEP saisit les données en ligne sur Affiligue et transmet les appels à cotisation aux associations. Les licences parviendront aux associations ou sections USEP d'Amicale Laïque par courrier ou en main propre.

Pour nous contacter :  
02.51.86.33.26  
[affi.usep44@laligue44.org](mailto:affi.usep44@laligue44.org)



Service affiliations :  
Ligue de l'enseignement - FAL 44 et UFOLEP 44  
Contact : 02 51 86 33 34 ou 02 51 86 33 09  
[affiliations@laligue44.org](mailto:affiliations@laligue44.org)



2A rue de Madrid  
BP 74107  
44041 Nantes cedex 1